

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN DU LOT N°1 DE LA ZAC CETTONS II A CHANTELOUP-LES-VIGNES : APPROBATION
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOUC Michel, LECOUE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOUE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

128 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSE Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HEYBLUM Frédéric, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelynne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

2 ABSTENTION :

KERIGNARD Sophie, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

DE JESUS-PEDRO Nelson, HERVIEUX Edwige, HONORE Marc, MERY Philippe, PRELOT Charles

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de Communes, à laquelle s'est substituée la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine (CA2RS) puis la Communauté urbaine, a approuvé la création du parc d'activités des Cettons II à Chanteloup-les-Vignes et a décidé d'en confier la réalisation à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), devenue Grand Paris Aménagement, dans le cadre d'une concession d'aménagement conclue le 18 décembre 2007.

Le programme du parc d'activités des Cettons 2, Zone d'Activité Economique (ZAC) de 25 hectares d'extension localisée sur la commune de Chanteloup-les-Vignes, découpée en 14 lots avec des surfaces diversifiées (de 2 500 m² à 9 ha), accueille des projets de logistique d'une part et des entreprises artisanales et industrielles d'autre part.

La concession a été prorogé jusqu'au 18 décembre 2025 par trois avenants successifs.

En raison de l'inaboutissement de la signature de l'acte de vente prévu avec l'acquéreur pressenti précédemment du lot n°1, un nouveau comité de commercialisation s'est réuni le 3 décembre 2024 et a attribué le lot n°1 à la société Les Arches de Cettons.

Dans le cadre de cette cession à venir, le cahier des charges de cession de terrain doit être approuvé afin d'être annexé à l'acte de vente.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'abroger partiellement la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_28 du 12 octobre 2023 en ce qu'elle porte approbation du cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 de la ZAC des Cettons II,
- d'approuver le cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 de la ZAC Cettons II à Chanteloup-les-Vignes, sans incidence financière pour la Communauté urbaine,
- d'autoriser le Président à signer le cahier des charges susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 3135-7,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 4 juin 2007 portant approbation de la création de la ZAC des Cettons 2,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 22 octobre 2007 portant autorisation du Président à signer le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Cettons II,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Deux Rives de la Seine du 27 octobre 2008 portant approbation de la réalisation de la ZAC des Cettons II,

VU le traité de concession du 18 décembre 2007 confiant la réalisation de la ZAC des Cettons II à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne à laquelle s'est substitué l'établissement public Grand Paris Aménagement,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2017-12-07_04 du 7 décembre 2017 portant approbation de l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2020,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2020-12-10_39 du 10 décembre 2020 portant approbation de l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_25 du 12 octobre 2023 portant approbation l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC des Cettons II, ayant pour objet sa prorogation jusqu'au 18 décembre 2025 et l'approbation du cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 à la société Terrasse et Jardin de Paris,

VU l'attribution du lot n°1 par le Comité de commercialisation réuni le 3 décembre 2024 à la société Les Arches de Cettons,

VU le cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 à la société Les Arches de Cettons, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Aménagement du territoire le 01 avril 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ABROGE partiellement la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-10-12_28 du 12 octobre 2023 en ce qu'elle porte approbation du cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 de la ZAC des Cettons II.

ARTICLE 2 : APPROUVE le cahier des charges de cession de terrain du lot n°1 de la ZAC Cettons II à Chanteloup-les-Vignes, sans incidence financière pour la Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer le cahier des charges susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT POPESCU